

PARIS, le 27 novembre 2009

## RCP : INCOHÉRENCE GOUVERNEMENTALE : SUITE ?

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. constate, avec regret, la position du gouvernement imposée aux parlementaires sur la restriction de l'intervention de l'OMNIAM uniquement aux trois spécialités à risque dans le cadre du périmètre de la naissance.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. avait vu, avec satisfaction, la position de la Commission Mixte Parlementaire qui allait dans le bon sens en rassurant la quasi totalité des professionnels concernés.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. regrette que, depuis 2002, les différents gouvernements n'aient pas fourni une réponse assurantielle pérenne à l'ensemble des médecins spécialistes libéraux potentiellement mis en cause par les modifications et les conséquences législatives liées à la loi Kouchner.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. souligne que l'incohérence de la position du gouvernement va accentuer l'inquiétude des professionnels libéraux, les inciter à se dégager dans leur exercice libéral des situations à risque et va conduire à la création de déserts médicaux dans certaines spécialités.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. demande, une nouvelle fois, une solution globale et pérenne rassurant définitivement les professionnels libéraux sur le risque assurantiel dans des situations financièrement et potentiellement très pénalisantes pour eux-mêmes ou leurs ayants droit et demande également la mise en place d'une situation pérenne pour la prise en charge, par l'Assurance Maladie, des conséquences financières de la loi sur le coût des primes de RCP.